

**6 Société et Culture**

**Vie chère / Blocage des prix de 167 produits alimentaires par le gouvernement  
Une mesure pas toujours respectée par les commerçants**

**F.B.E.M**  
Libreville/Gabon

**LE** 10 juillet dernier, le ministère de l'Economie prenait un arrêté qui consacre le blocage des prix de 167 produits alimentaires de grandes consommations aux stades de gros, de demi-gros et de détail. Un encart dans l'Union du lundi 18 septembre dernier venait rendre ces mesures publiques. Mais quid de l'application effective de cette nouvelle mercoriale voulue par le gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la vie chère? Dans notre quête de comprendre le phénomène, nous avons noté l'existence de deux groupes de commerces : ceux qui respectent la nouvelle mercoriale ou qui s'y efforcent, et ceux, nombreux, qui font fi de celle-ci. Dans la catégorie des mauvais élèves, on retrouve le gros des épicerie de la capitale gabonaise, et que l'on appelle vulgairement les "Maliens". Avec eux, quelques "Mauritaniens", ou semi-grossistes. Dans ces épicerie de quartiers, normalement classées comme détaillant de proximité, les prix des 167 produits en question sont loin d'être respectés. A titre d'exemple, le paquet de fromage "La vache qui rit" continue d'être écoulé à 1000f dans nombre de ces boutiques, en lieu et place des 900F fixés ... par l'arrêté ministériel. Le paquet de sucre blanc en morceaux demeure à



**Il y a des établissements commerciaux qui appliquent les prix de la nouvelle mercoriale...**



**Les épicerie de quartiers semblent ne pas être concernées par la nouvelle mercoriale.**

850F, sinon plus, au lieu de 770F. Les spaghettis de 250g continuent d'être au-dessus des 190F recommandés pour les détaillants. Le Yaourt "Yogo santé" est toujours à 250F, soit 10 francs de plus. Il en est de même des autres catégories de produits de cette liste ( bœuf, volaille, conserves, etc.), qui continuent d'entretenir la vie chère. Pourtant, le gros des populations se ravitaillent dans ces échoppes de quartiers, notamment ceux considérés

comme populaires. Ce sont donc ces commerces de proximité qui auraient dû, prioritairement, ramener les prix concernés aux nouvelles normes gouvernementales, si la volonté était de voir ceux-ci impacter réellement le panier de la ménagère. Encore que d'aucuns jugent, avec raison, cette mesure insuffisante. Il se trouve malheureusement que dans ces établissements de proximité, seuls quelques rares produits, à l'instar des boîtes



**...comme ce magasin de grande distribution de Libreville.**



**Ici, une huile de tournesol provenant des Pays-Bas, et censée être vendue à 1 245F. Elle affiche 1300F.**

de lait en poudre Neslé, ou du Diégo 1L, sont aux prix nouvellement homologués. A côté de cette première catégorie de commerces, il y a ceux qui tentent tant bien que mal de respecter

les nouveaux tarifs. Le cas des grands groupes de distribution (Ckdo, Prix-import, Casino, etc). Et avec eux, quelques autres structures privées de moindre envergure. Dans ce registre, une mention

spéciale peut être accordée à la chaîne CKdo qui, dans plusieurs de ses succursales, affichent les produits alimentaires concernés avec l'étiquette "produits vie chère". Le client sait ainsi ce qu'il achète, et pourquoi c'est moins cher. Car à côté, on observe d'autres cas, comme celui de Prix-import du carrefour Sni, à Owendo, qui affichant par exemple le prix de 2 365f pour une boîte de Lait Nido de 400g, donne l'impression qu'il s'agit d'une "promotion" faites par le magasin. ... Il y a, au milieu de ces deux catégories, des commerces qui respectent les nouveaux tarifs sur certains produits, et pas sur d'autres. Mais en définitive, l'ambivalence dans l'application de cet arrêté ministériel amène à interpellier la Direction générale de la concurrence et de la consommation pour faire réellement son travail sur le terrain. Car c'est bien cette administration qui a la charge de veiller au respect de cette mesure, et à l'application des sanctions à l'endroit des opérateurs indisciplinés. Par ailleurs, un numéro vert (gratuit), le 8085, est disponible de 7h30 à 18h pour quiconque souhaiterait alerter les pouvoirs publics sur une quelconque entrave dans l'application cette mesure de lutte contre la vie chère, selon le prospectus inséré dans notre quotidien d'informations.

**Santé / Certification de "pays libre de polio"  
Le Gabon en bonne voie**

**R.H.A**  
Libreville/Gabon

*Notre pays est en passe d'être le 40e pays africain à être déclaré "libre de polio". La bonne nouvelle a été annoncée à la ministre d'État en charge de la Santé, par la présidente régionale de la Commission de lutte contre la poliomyélite, Rose Gana Fomban Leké.*

**LE** ministre d'État, ministre de la Santé Denise Mekam'ne a reçu, lundi, Rose Gana Fomban Leké, présidente régionale de la Commission de lutte contre la poliomyélite. Au centre de leur entretien, la certification du Gabon comme pays libre de polio. Cette réunion à laquelle prenait part le représentant de l'OMS-Afrique, Dr Boureima Hama Sambo, a été l'occasion pour Mme



**Le ministre de la Santé, et la présidente régionale de la commission de l'éradication de la polio, à l'issue de leur rencontre.**

Gana Fomban, en mission au Gabon, de décliner son programme de travail et surtout de rassurer la ministre d'État de la totale disponibilité de la commission dont elle a la

charge à travailler pour inscrire le Gabon sur la liste des pays déclarés libres de poliomyélite. En effet, dans la lutte contre cette maladie mortelle et invalidante, la

Commission autonome de certification agit dans plusieurs pays africains dans la confection et le suivi des dossiers. C'est dans cet objectif de vérification que ladite commission est

à Libreville afin de mieux préparer le dossier de certification du Gabon comme pays libre de polio. Mettant à profit cette rencontre, le Ministre d'État,

ministre de la Santé Denise Mekam'ne a rappelé à son hôte que la question de l'éradication de la polio préoccupe au plus haut niveau le chef de l'État Ali Bongo Ondimba. Pour lutter efficacement contre cette maladie, a-t-elle poursuivi, les autorités gabonaises, avec d'autres partenaires dont l'OMS, l'Unicef et le Rotary international (RI) se sont engagées dans une vaste campagne gratuite de vaccination contre la poliomyélite à travers le territoire national. La démarche entreprise : une campagne de proximité afin d'atteindre le maximum d'enfants possible. Et les équipes retenues, à cet effet, ont ratissé large en sillonnant les quartiers, les écoles et les habitations. Rappelons que 39 pays africains sont à ce jour déclarés libres de polio. Le Gabon est en passe d'être le 40e dans ce classement.